



Commune de

Villaz

Assemblée communale ordinaire du 11 septembre 2020 à 19h30 à la salle polyvalente de Villaz-st-Pierre

Présidence : Monsieur Jacques Wicht, Syndic

Conseil communal Mme Laetitia Reynaud, Vice-Syndique
Mme Nicole Aeschlimann
M. Sébastien Clivaz
M. Dominique Kaech
M. Frédéric Moullet,
M. André Repond
M. Jean-Daniel Roux
Mme Patricia Zahno

Caissière Mme Véronique Bovet
Secrétaire Mme Christiane Rime

Présents :

La Folliaz	20 personnes, majorité à 11 voix
Villaz-st-Pierre	44 personnes, majorité à 23 voix
Villaz	75 personnes, majorité à 38 voix

Excusés : MM. Gobet Geoffrey, Clément Dominique, Bodenmüller Yan, Crausaz Eric, Sallin Pierre, Dervy Patrice, Oberson David, Repond Vincent

Scrutateurs :

La Folliaz	Mme Mélanie Boudeau, MM. Michel Perroud et Joseph Rhême
Villaz-st-Pierre	Mme Valentine Allemann, MM. René Esseiva et Samuel Jordan
Villaz	Mme Valentine Allemann, MM. René Esseiva et Samuel Jordan

Assemblée communale convoquée conformément à la loi sur les communes par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 35 du 28 août 2020, par une convocation personnelle pour les citoyens habitant à Lussy et desservis par la poste de Romont, par circulaire tout-ménage pour les autres ainsi que par affichage au pilier public de chaque village et insertion sur le site internet.

A 19h50, M. Jacques Wicht, Syndic, ouvre l'assemblée et a le plaisir au nom du Conseil communal de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux citoyens présents à participer à la première assemblée communale ordinaire de la nouvelle Commune de Villaz.

Après plus de huit mois de fonctionnement sans avoir pu convoquer l'assemblée avant ce soir en raison du COVID-19, les citoyens sont reçus dans la halle polyvalente en tenant compte des normes et directives sanitaires afin que tout se passe au mieux. Le port du masque est obligatoire, du gel hydroalcoolique est mis à disposition et l'espace entre les sièges est maintenu. Pour le confort de tous, de l'eau est à disposition à l'entrée. Il remercie les citoyens pour leur compréhension.

M. Jacques Wicht rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3, alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les Communes (RLCo), la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, M. Wicht demande, lors des interventions, que chaque citoyen se présente par ses nom et prénom et attend que la personne qui tient le micro soit proche de lui. Ces informations sont absolument nécessaires à notre secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de cette assemblée.

M. Jacques Wicht nomme des scrutateurs :

La Folliaz	Mme Mélanie Boudeau, MM. Michel Perroud et Joseph Rhême
Villaz-st-Pierre	Mme Valentine Allemann, MM. René Esseiva et Samuel Jordan
Villaz	Mme Valentine Allemann, MM. René Esseiva et Samuel Jordan

Tranctanda :

1. Procès-verbaux des assemblées communales ordinaires

1.1 de La Folliaz du 20 mai 2019

1.2 de Villaz-st-Pierre du 20 mai 2019

(ils ne seront pas lus en assemblée mais ont pu être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)

2. Comptes communaux 2019 de l'ancienne commune de La Folliaz

2.1 Compte de fonctionnement

2.2 Compte d'investissement

2.3 Rapport de la Commission financière

2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement

3. Comptes communaux 2019 de l'ancienne commune de Villaz-st-Pierre

3.1 Compte de fonctionnement

3.2 Compte d'investissement

3.3 Rapport de la Commission financière

3.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement

4. Coefficient et taux d'impôt : modification du coefficient de 87 % à 85 % pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

5. Budget 2020 de la Commune de Villaz

5.1 Budget de fonctionnement

5.2 Budget d'investissement

5.3 Rapport de la Commission financière

5.4 Demandes de crédits :

5.4.1 Achat d'une remorque pour l'édilité de *fr. 9'000.-*

5.4.2 Remplacement de l'installation de la sonorisation à la salle polyvalente à Villaz-st-Pierre pour *fr. 24'000.-*

5.5 Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement

6. Nomination des Commissions communales

6.1 Commission financière

6.2 Commission d'aménagement

6.3 Commission de naturalisation

7. Nomination d'un organe de révision

8. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal relative à toute transaction immobilière jusqu'à concurrence de fr. 30'000.- par objet

9. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal relative à la constitution de droits réels limités.

10. ALVV – dissolution

11. Fondation Déposieux – Election de trois membres pour le Conseil de fondation

12. Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG - Modification des statuts

13. Divers

Aucune remarque n'étant faite quant à la convocation et au tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbaux des assemblées communales ordinaires

(ils ne sont pas lus en assemblée mais pouvaient être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)

1.1 de La Folliaz du 20 mai 2019

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de La Folliaz du 20 mai 2019 est approuvé à l'unanimité, à main levée.

1.2 de Villaz-st-Pierre du 20 mai 2019

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de Villaz-st-Pierre du 20 mai 2019 est approuvé, à main levée, par

Oui 37

Non 0

Abstentions 7

2. Comptes communaux 2019 de l'ancienne commune de La Folliaz

2.1 Compte de fonctionnement

M. Jacques Wicht donne la parole à Mme Laetitia Reynaud, ancienne Syndique de La Folliaz.

Mme Laetitia Reynaud débute la lecture des comptes en prenant les têtes des chapitres et donnant des explications si nécessaire.

0 Administration

Conseil communal : ce chapitre est un peu plus haut que le budget étant donné la mise en place de la fusion d'où un supplément de vacations.

Administration générale : au vu de la fusion et pour être en coordination avec le personnel de Villaz-st-Pierre, les comptes des vacances et d'heures supplémentaires ont été mis à zéro. Aussi, ce chapitre relève des frais de la sortie de fin de commune du Conseil et du personnel administratif.

1 Ordre public

Police du feu : ce chapitre relève d'une fluctuation selon les interventions et dédommagements et également au niveau des investissements qui n'ont pas pu être concrétisés cette année et c'est pourquoi l'achat de matériel a été mis dans le fonctionnement.

Protection intercommunale : correction du chapitre selon demande des réviseurs.

2 Enseignement

On est très proche du budget tout en dépassant le million mais la majeure partie des postes sont des charges liées.

École enfantine : ce sont des charges liées.

Cycle obligatoire : ce sont des charges liées et est compris dans ce chapitre le matériel scolaire dont on a reçu un montant fixe de fr. 75.-/élève mais pour l'année 2020, ce sera calculé d'après le matériel qui est commandé par le Responsable d'établissement. La prise en charge des transports scolaires est également insérée dans ce chapitre étant complètement à charge des communes.

AES : c'est un montant pour l'exploitation durant quatre mois ; la part de la Folliaz est facturée par Villaz-st-Pierre.

Formation professionnelle : sont comprises dans ce chapitre les bourses attribuées aux apprentis et étudiants.

3 Culture sport : rien de particulier

4 Santé : Ce chapitre comprend une majeure partie de charges liées.

5 Affaires sociales

Accueil : sont comprises dans ce chapitre, les structures d'accueil pré-scolaire et également les structures d'accueil de jour pour les enfants qui ne peuvent pas être placés à l'AES pour différentes raisons.

6 Transports et communications

Routes communales : dans ce chapitre est contenu le déneigement et salage dont la charge dépend de la météo ; en 2019, l'hiver n'a pas trop froid mais cela représente qu'une demi-année. Aussi, nous avons reçu des CFF un dédommagement pour les routes de fr. 19'000.- dans le cadre des travaux entrepris pour le dédoublement des voies sur Lussy.

7. Protection – aménagement de l'environnement

Approvisionnement en eau le chapitre doit s'autofinancer. Dans ce chapitre est compris l'achat d'eau supplémentaire à la commune de Romont pour fr. 20'000.- car La Folliaz n'en

fournit pas suffisamment pour la consommation. Il y a une augmentation par rapport à 2018 mais cela provient de la tendance à la sécheresse.

Epuration : le chapitre doit s'autofinancer. Dans ce chapitre, on a dû changer les pompes de surpression à la Folliaz qui alimentent les habitations près du réservoir ainsi que le curage d'une conduite qui a un faible dénivelé.

Ordures ménagères : chapitre qui s'autofinance au moins à 70 % et nous sommes à 74%.

8 Economie

Rien de particulier si ce n'est une rétribution qui est remise pour la laiterie de Lussy, actuellement la laiterie de Villaz-st-Pierre et environs, de fr. 2'700.- en rapport avec le terrain acquis pour la construction de la salle communale. Cela sera alloué encore quelques années.

9 Finance et impôt

Impôts : ce chapitre démontre une augmentation des pertes sur débiteurs et les irrécouvrables, selon la demande de l'organe de révision.

Rentrées d'impôts : ce chapitre démontre une meilleure rentrée

Rentrées spéciales : le montant est variable avec également avec les impôts à la source qui font la différence.

Autres postes : ce sont les amortissements supplémentaires

Récapitulatif

Fonctionnement – récapitulatif		Comptes 2019		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	407'912.90	50'140.30	366'905	27'130
1	Ordre public	76'944.03	45'040.80	72'073	29'003
2	Enseignement et formation	1'208'949.17	7'668.65	1'219'071	
3	Culte, culture et loisirs	125'766.21		131'819	
4	Santé	398'616.80	5'813.25	412'400	7'000
5	Affaires sociales	396'774.37		389'835	
6	Transports et communications	155'060.95	20'999.80	175'680	
7	Protection – aménagement de l'environnement	426'551.28	405'157.10	438'609	408'950
8	Economie	20'751.80	3'635.50	21'695	4'679
9	Finances et impôts	656'356.84	3'347'903.74	417'850	3'116'123
	Totaux	3'873'684.35	3'886'359.14	3'645'937	3'592'885
	Excédent charges/revenus	12'674.79			53'052
	Totaux	3'886'359.14	3'886'359.14	3'645'937	3'645'937

La parole n'étant pas demandée, Mme Laetitia Reynaud poursuit avec les comptes d'investissement.

4.1 Compte d'investissement

1 Ordre public

Police du feu : les investissements prévus n'ont pas pu se faire en 2019 donc sont reportés. A savoir que notre commune fait partie d'une intercommunales avec Châtonnaye, Torny et anciennement Villaz-st-Pierre.

6 Transport et communication

Dans ce chapitre, est compris la concrétisation des trottoirs sur le site de Lussy, ce qui est récurrent face aux difficultés rencontrées. La distribution de ces trottoirs est répartie en trois tronçons : Route de Villaz – Centre du Village – Haut de Lussy

Haut de Lussy : c'est terminé ; un bouclage devait être fait mais il s'est avéré que cela était déjà raccordé.

Centre village : cela avance en espérant qu'il puisse se terminer au plus vite.

Route de Villaz : en cours mais cela avance très lentement du fait d'arriver à trouver un accord avec les différents propriétaires.

Dans ce chapitre est compris également l'achat d'un véhicule pour l'édilité.

7 Aménagement environnement

Eau : l'investissement pour la conduite déjà présente à Lussy a été ôté

Epuration : est compris un plan pour l'épuration pour des investissements ultérieurs

Cimetière : les travaux pour les tombes cinéraires.

Aménagement du territoire : suite du PAL de La Folliaz.

9 Finances et impôts

Dans ce chapitre, il y a toute une série de rénovations de bâtiments et divers petits travaux.

Récapitulatif :

Investissement – récapitulatif		Comptes 2019		Budget 2019	
1	Ordre public			22'078	7'696
6	Transports et communications	190'615.25		620'783	
7	Protection – aménagement de l'environnement	52'124.15	10'626.15	204'909	18'500
9	Finances et impôts	135'019.45	2'080.-	144'125	
	<i>Totaux</i>	<i>377'758.85</i>	<i>12'706.15</i>	<i>991'895</i>	<i>26'196</i>
	<i>Excédent charges</i>		<i>365'052.70</i>		<i>965'699</i>
	<i>Totaux</i>	<i>377'758.85</i>	<i>377'758.85</i>	<i>991'895</i>	<i>991'895</i>

Mme Reynaud précise que tous les investissements pas aboutis seront reportés dans le budget de la nouvelle commune.

La parole n'étant pas demandée, Mme Laetitia Reynaud aborde le bilan.

Bilan		Comptes 2018	Comptes 2019
1	Actif	5'052'873.79	5'156'898.81
10	Disponibilités	169'021.59	101'604.84
11	Avoir	1'307'251.54	1'466'893.89
12	Placements	278'443.80	278'494.65
13	Transitoire	25'353.05	64'158.05
14	Investissement	3'272'803.81	3'245'747.38

Bilan		Comptes 2018	Comptes 2019
2	Passif	5'042'162.79	5'144'224.02
20	Engagements courants	21'936.72	24'859.72
22	Dettes à moyen et long terme	3'019'395.-	2'983'670.-
24	Provisions	70'000.-	100'000.-
25	Passifs transitoires	298'585.35	395'479.08
28	Réserves	149'554.41	146'812.91
29	Fortune nette	1'482'691.31	1'493'402.31
	Résultat	12'674.79	

Actifs : rien de particulier

Passifs :

Engagements courants : principalement pour la TVA suite à un contrôle avant fusion, des corrections ont dû être apportées.

Provisions : chapitre augmenté pour les irrécouvrables et pertes sur débiteurs.

Aucune question n'est posée, la parole est donnée à M. le Syndic.

4.2 Rapport de la Commission financière (rapport en annexe)

M. Jacques Wicht donne la parole à M. David Fontaine, son président, M. Jeoffrey Gobet étant excusé ainsi que le secrétaire, M. Dominique Clément.

La Commission financière de La Folliaz, composée de MM. Gobet Jeoffrey, Clément Dominique, secrétaire et Fontaine David, s'est réunie le 2 juillet 2020.

M. David Fontaine donne lecture du rapport de l'organe de révision ainsi que du rapport de la Commission.

Suivant les conclusions du rapport de l'organe de révision, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui sont soumis et qui présentent un excédent de produits de fr. 12'674.79 après des amortissements supplémentaires de fr. 191'768.13.

4.3 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement par les citoyens de l'ancienne commune de La Folliaz.

Les comptes de fonctionnement 2019 de La Folliaz sont acceptés, à main levée, par :

Oui 19

Non 0

Abstentions 1

Les comptes d'investissement 2019 sont acceptés, à main levée, à l'unanimité.

3. Comptes communaux 2019 de l'ancienne commune de Villaz-st-Pierre

M. le Syndic relève que le Conseil communal est très satisfait de présenter à l'assemblée des comptes 2019 positifs permettant une attribution à la réserve générale de fr. 440'000.-. Cette bonne situation est due à des rentrées d'impôts supérieures aux prévisions

Il donne la parole à Mme Véronique Bovet, caissière, pour la présentation des comptes de Villaz-st-Pierre. Elle prend les têtes de chapitres et dispense des commentaires si nécessaire.

3.1 Compte de fonctionnement

0 Administration

Conseil communal : ce chapitre comprend un supplément de vacations du fait de la mise en place de la fusion.

Administration générale : ce chapitre comprend la mise à zéro des vacances et heures supplémentaires du personnel pour le 1^{er} janvier 2020.

1 Ordre public : pas de commentaire particulier

2 Enseignement

AES : l'entrée en fonction de cet accueil a requis l'engagement d'une personne supplémentaire au vu du nombre d'inscriptions plus important que prévu.

3 Culture et loisirs

Culture : ce chapitre prend en compte l'utilisation du solde du don de la Sté jeunesse pour fr. 24'000.-

4 Santé : pas de commentaire particulier

5 Affaires sociales : pas de commentaire particulier

6 Transport et communication

Routes communales : ce chapitre implique la mise à zéro au 31.12.19 des heures supplémentaires pour le personnel de l'édilité.

7 Protection aménagement environnement

Approvisionnement en eau : ce chapitre comprend la réparation d'une conduite suite à une rupture à la Rte de Villarimboud pour fr. 45'000.-. Ensuite de cela, il a été décidé de faire une révision des bornes hydrantes pour fr. 22'000.-. Dans ces conditions, on n'a pas pu attribuer un montant à la réserve car les ventes d'eau hors commune ne sont pas obligatoirement mises en réserve.

Epuration : une attribution à la réserve a pu se faire pour un montant de fr. 95'449.30

Déchets : une attribution à la réserve a pu se faire pour un montant de fr. 6'627.60

8 Economie : pas de commentaire particulier.

9 Finance et impôt

Impôts : une attribution à la réserve pour pertes sur débiteurs un montant de fr. 100'000.- a été faite pour arriver au 31.12.19 à fr. 250'000.-. Aussi, il y a une augmentation des impôts ordinaires de fr. 600'000.- et des impôts spéciaux de fr. 160'000.-. Pour l'impôt ordinaire, il y a eu une rentrée extraordinaire unique pour une année en raison d'une vente de société dans la zone industrielle du Vivier pour fr. 300'000.-

Autres postes : il y a eu un amortissement extraordinaire de fr 192'000.- pour le hangar des pompes rénové au centre du village. Nous avons attribué à la réserve générale un montant de fr. 440'000.- et effectuer des prélèvements sur réserve générale ou autre pour amortir les travaux de l'AES et le début des travaux de la maison communale.

Récapitulatif :

		Budget 2019		Comptes 2019	
<i>Compte de fonctionnement - Récapitulatif</i>		<i>Charges</i>	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>
0	Administration	658 928	87 950	695 711.85	96 633.25
1	Ordre public	112 419	53 517	98 915.80	50 282.70
2	Enseignement et formation	1 952 525	308 000	2 014 859.15	331 361.35
3	Culture et loisirs	338 123	59 763	331 654.40	81 440.18
4	Santé	577 285	8 000	560 971.95	14 351.45
5	Affaires sociales	529 342		519 959.85	
6	Transports et communications	436 685	56 600	440 055.45	69 026.40
7	Protection et aménagement de l'environnement	1 385 320	1 399 326	1 192 089.05	1 188 205.85
8	Economie	23 614		23 419.30	
9	Finances et impôts	1 403 836	5 409 724	2 045 762.59	6 102 862.67
		7 418 077	7 382 880	7 923 399.39	7 934 163.85
Excédent de produits			35 197	10 764.46	
		7 418 077	7 418 077	7 934 163.85	7 934 163.85

L'assemblée n'ayant pas de question, Mme Véronique Bovet passe au compte d'investissement.

3.2 Compte d'investissement

1. Ordre public :

Un achat de véhicule pour le CSPI a été budgétisé mais il n'a pas encore eu lieu.

6. Transports et communications : pas de commentaire particulier

7. Protection – aménagement de l'environnement : pas de commentaire particulier

9 Finances et impôts

Immeuble divers : cela concerne la réfection de l'ancien hangar des pompes

Ecole Petit Clos : le produit est dû au paiement de la subvention du bâtiment pour fr. 326'155.95 qui avait été évaluée dans un premier temps avec une marge de fr. 3'000.-.

Récapitulatif :

		Budget 2019		Comptes 2019	
<i>Compte d'investissement - Récapitulatif</i>		Charges	Produits	Charges	Produits
1	Ordre public	60 000	45 000	0.00	0.00
6	Transports et communications	1 614 000	33 000	113 696.50	32 800.00
7	Protection et aménag. de l'environnement	215 000	0	20 981.60	2 300.00
9	Finances et impôts	2 227 000	0	967 023.10	326 155.95
		4 116 000	78 000	1 101 701.20	361 255.95
	Excédent de charges		4 038 000		740 445.25
		4 116 000	4 116 000	1 101 701.20	1 101 701.20

N'ayant pas de question de l'assemblée, Mme Bovet passe au bilan :

<i>Bilan</i>	Comptes 2018	Comptes 2019
1 ACTIF	11 693 120	10 266 969
10 DISPONIBILITES	2 728 931	1 238 739
11 AVOIRS	1 575 075	1 690 247
13 ACTIFS TRANSITOIRES	127 366	327 068
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	7 261 744	7 010 911
2 PASSIF	11 691 686	10 256 204
20 ENGAGEMENTS COURANTS	692 256	15 577
22 DETTES A MOYEN & LONG TERME	7 490 000	6 350 000
24 PROVISIONS	150 000	250 000
25 PASSIFS TRANSITOIRES	201 662	496 045
28 RESERVES	2 319 235	2 304 615
29 FORTUNE	838 533	839 967

Il n'y a rien de particulier si ce n'est le remboursement de deux emprunts pour fr. 1'140'000, qui arrivaient à terme. Aussi, dans les engagements courants, il n'y avait pas du tout de créancier car avec la fusion, nous n'avons plus du tout le droit de payer avec la commune de Villaz-st-Pierre, ainsi nous avons tout passé en transitoire au lieu de virer par le module et le compte créancier. Pour les investissements en cours, il n'y a pas de décompte final.

M. le Syndic remercie Mme Véronique Bovet et reprend la parole et demande si l'assemblée désire la lecture des investissements en cours ?

Ce n'est pas le cas et M. Jacques Wicht précise qu'il n'y a rien de particulier.

3.3 Rapport de la Commission financière (en annexe)

M. Jacques Wicht donne la parole à M. Jacques Esseiva, Président.

La Commission financière de Villaz-st-Pierre est composée de Mmes Catherine Mettraux, Coralie Schneider et MM. Jacques Esseiva, Serge Fischer, Guy Sierro. Elle s'est réunie le 30 juin 2020 (quatre membres) avec une délégation du Conseil communal et la caissière.

M. Esseiva donne lecture du rapport de l'organe de révision ainsi que du rapport de la Commission.

Il relève que l'ensemble des postes a été passé en revue et toutes les questions et demandes d'explications ont obtenu des réponses précises.

Comptes de fonctionnement 2019 : Après une mise à la réserve générale d'un montant de fr. 440'000.-, les comptes de fonctionnement bouclent avec un excédent de revenus de fr. 10'764.46 pour un total de charge de fr. 7'923'399.39.

Compte d'investissements 2019 : les comptes d'investissement présentent un excédent de charges de fr. 740'445.25 pour un total d'investissement de fr. 1'101'701.20.

A l'unanimité des quatre membres présents, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2019 de la Commune de Villaz-st-Pierre.

Il adresse ses remerciements à la caissière, Mme Véronique Bovet, pour la tenue exemplaire des comptes ainsi qu'à tout le Conseil pour leur suivi et implication dans la gestion des finances.

M. le Syndic demande s'il y a des questions et comme ce n'est pas le cas, il passe au vote.

3.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement par les citoyens de l'ancienne commune de Villaz-st-Pierre.

Les comptes de fonctionnement 2019 de Villaz-st-Pierre sont acceptés, à main levée, par

Oui	42
Non	0
Abstentions	2

Les comptes d'investissement 2019 sont acceptés, à main levée, par

Oui	42
Non	0
Abstentions	2

M. le Syndic tient à remercier les responsables communaux des finances pour leur travail lors de l'élaboration de la clôture des comptes de nos deux anciennes communes, les commissions financières et une pensée plus particulière au caissier de la Folliaz, M. Bernard Nicolet, qui a clôturé ses 52^{ème} comptes annuels. Il mérite des applaudissements.

Il précise que dès maintenant, tout le monde peut voter puisque nous allons traiter les points au tractanda concernant la commune de Villaz sauf le point 11 du tractanda. Merci de garder les bulletins rouges.

4. Coefficient et taux d'impôt : modification du coefficient de 87 % à 85 % pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

M. Jacques Wicht présente le sujet :

Lors de l'élaboration de la convention de fusion, les Conseils communaux des anciennes communes de La Folliaz et Villaz-St-Pierre ont fixé un taux d'impôt à 87 %. Ce taux a été calculé en tenant compte de différents facteurs basés sur les comptes communaux, les planifications financières, les investissements du district. Ce taux, comme cela a été mentionné lors d'une séance d'information, n'était pas figé.

Lors de la présentation du budget 2020 aux Commissions financières, ces dernières ont proposé au Conseil communal une diminution du taux d'impôt de 87 % à 85 %. Cette suggestion s'appuie sur les résultats des comptes communaux 2019 des anciennes communes de La Folliaz et Villaz-St-Pierre.

Cependant, il est important de garder une certaine prudence quant aux finances communales. Actuellement, la conséquence d'une bonne conjoncture permet cette réduction de coefficient mais l'avenir fait entrevoir des dépenses conséquentes pour les projets du district tels que le CO de Romont et les homes du Réseau Santé Glâne. La prise en charge de ces investissements a été reportée et cela aura ses effets sur les prochaines années. Cette réduction de 87 à 85ct engendrerait une diminution de la rentrée fiscale de fr. 118'000.- ce n'est pas si dramatique et on peut se permettre d'offrir une réduction de 2ct puisque lors de l'établissement de la convention de fusion, l'ancienne commune de Villaz-st-Pierre faisait l'effort de passer de 82.4 à 87ct. C'est finalement un juste retour et tout le monde en profite actuellement.

M. le Syndic ouvre la discussion sur le sujet.

M. Jacques Python constate que les comptes 2019 des deux anciennes communes sont réjouissants avec un excès de produits. Il y a même une réserve supplémentaire et amortissements supplémentaires qui ont été constitués. Ces montants n'apparaissent pas au bilan pour les deux communes. Avec le budget 2020, il trouve que la proposition d'une diminution de 2 % est insuffisante pensant qu'il peut y avoir un abaissement plus important. Il a fait tout un calcul en disant devoir tenir compte non pas de l'ensemble des impôts mais seulement de l'impôt sur le revenu et dont le résultat, même avec une diminution de 8 %, garderait un excédent de fr. 200'000.-. Il relève que le budget 2020 a été mis à jour en juin 2020 donc la commune a déjà pu tenir compte de ce qui s'est passé en première partie d'année en raison particulièrement du Covid. Il prend l'exemple des cartes journalières dont le montant est de fr. 24'000.- dont une réduction de trois mois a été tenue en compte. Sans mettre en doute le budget 2020, il pense que le taux pourrait être nettement plus bas sans porter préjudice à l'évolution future. Avec cette diminution de 2 %, on va continuer année par année à constituer des réserves. Il pense qu'en ayant un taux d'impôt plus bas, la commune va attirer des contribuables intéressants. Sa conclusion est que la commune peut facilement réduire ce taux de 8% ou même aller jusqu'à 77%, mais il veut bien rester raisonnable. Il espère que la commission financière fera une observation à ce sujet.

M. Jacques Wicht relève que les cartes journalières représentent un produit de fr. 23'615.- et les charges se montent à fr. 28'000.- ; ainsi on a un déficit ; ces cartes nous coûtent générant des charges dans la gestion. Par rapport aux réserves qui sont faites, elles le sont uniquement en prévision de ce que l'on vit aujourd'hui, sachant que le Covid-19 va certainement engendrer une diminution des rentrées fiscales et il y a aussi ce qui se passe au niveau des charges liées au district avec le report de différents travaux. Par exemple, le CO, comme cela a été mentionné dans la presse, un montant de 4.5 à 5 Mio doit être consacré au désamiantage. Tout ceci est répercuté sur les communes. On ne peut se permettre de travailler sans avoir une part de réserve par rapport à ces imprévus. Par exemple, la rupture d'une conduite a généré des frais pour un montant de fr. 60'000.- et s'ajoute ainsi comme imprévu.

M. Jacques Python revient sur le budget 2020 où il y a fr. 542'000.- d'amortissements supplémentaires pour le nouveau bâtiment communal alors qu'il n'est même pas fini. Aussi, dans les comptes, il y a déjà un montant de fr. 35'000.- pour les amortissements et intérêts. Pourquoi on ajoute le montant de fr. 542'000.- dans le budget 2020. Même si après on a des charges supplémentaires pour le CO et son Epicentre, on arrivera toujours à s'en sortir, cela avec moins d'amortissement ou de réserve.

M. le Syndic précise que les fr. 542'000.- vont être prélevés sur la réserve afin d'amortir le bâtiment communal ; Ces charges ne se trouveront plus dans les comptes futurs. Cela nous permet de prévoir et d'avoir une réserve afin de ne pas être surendetté par rapport aux différents éléments. Il est important de voir ces réserves sous cet angle-là et ne pas devoir, quand il y a une réserve, les dépenser systématiquement. Ce qui risque de se produire, c'est que dans deux ans, on doit remonter à 87% voire 90%, ce qui n'est pas le but dans le cadre d'une gestion normale du ménage communal.

M. le Syndic donne la parole à la commission financière.

M. Jacques Esseiva, avant de lire son rapport, désire apporter des observations. Les deux commissions financières des anciennes communes se sont rencontrées le 23 juin 2020 où tout s'est très bien passé et le texte préparé a été validé par le président de la commission financière de La Folliaz, M. Geoffrey Gobet. Aussi, il désire répondre à M. Jacques Python en disant que la commune ne fait pas de bénéfice caché car les mises en réserve ou amortissements supplémentaires sont annoncés. Il faut être clair et ne pas revenir sur le sujet continuellement. Quant au calcul de l'impôt, M. Esseiva rend attentif M. Python que dans les impôts ordinaires, il y a eu un montant de fr. 600'000.- qui sont uniques et ne reviendront pas dans les calculs futurs. Il faut bien être conscient de cet élément. Il précise que c'est la commission financière qui a proposé cette diminution du taux d'impôt qui est le résultat de calculs, de compromis pour arriver à cette proposition raisonnable.

M. Esseiva donne lecture du rapport de la Commission financière :

Comme vous venez de le voir, les comptes des deux anciennes communes de La Folliaz et Villaz-st-Pierre sont excellents. Depuis plusieurs années, les finances sont saines. Lors de la rédaction de la convention de fusion, les deux Conseils communaux avaient été prudents en présentant un taux de 87 % pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales. C'est tout à fait normal.

Cependant, les deux commissions financières, suite aux bons résultats, ont proposé de baisser le taux de 87% à 85%. Le Conseil communal après étude du budget a accepté cette proposition. Le budget reste bénéficiaire. La baisse du taux est de ce fait tout à fait raisonnable et donne encore une marge de manœuvre. De plus, en ces temps d'incertitudes dues à la pandémie, aucune collectivité n'augmente les impôts. La tendance est plutôt à la baisse.

C'est pourquoi, à l'unanimité des membres présents, les commissions financières de la Folliaz et Villaz-st-Pierre vous proposent d'accepter la modification du coefficient de 87% à 85% pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

M. le Syndic remercie M. Jacques Esseiva et demande s'il y a des questions ?

Mme Reynaud relève que pour la Folliaz, lors des exercices précédents, il y a eu sur les impôts ordinaires de plus de fr. 150'000.- et des impôts spéciaux de plus de fr. 16'000.-. Pour la Folliaz, l'encaissement se faisait par le biais du canton et on ne peut pas connaître ces chiffres avant qu'ils soient encaissés. Pour la Folliaz, on a fr. 191'000.- d'amortissements supplémentaires mais fr. 166'000.- d'impôts supplémentaires des exercices précédents qui n'avaient pas été budgétés.

N'ayant plus de question, M. le Syndic relève que le nombre de personnes à voter change du fait que l'ensemble des citoyens de la nouvelle commune plus les conseillers et la caissière et la secrétaire ; ce qui donne 75 personnes donc une majorité à 38 voix. Ainsi, il passe au vote :

La modification du coefficient de 87 % à 85 % est acceptée, à main levée, par

Oui 71

Non 0

Abstentions 4

M. le Syndic remercie l'assemblée de leur confiance.

5. Budget 2020 de la Commune de Villaz

M. le Syndic mentionne que le Conseil communal et Mme Véronique Bovet ont travaillé avec rigueur sur l'établissement de ce budget 2020 ; premier budget de la nouvelle commune. Il présente un excédent de revenu de CHF 7'529.-, pour un total de charges de CHF 11'829'164.-.

Lors de ce premier exercice de la nouvelle Commune pour l'établissement de ce budget de fonctionnement, le Conseil communal s'est appliqué à préparer un budget équilibré tout en tenant compte des besoins urgents de réalisations et des projets à venir ces prochaines années tant au niveau communal que du district.

M. le Syndic donne la parole à Mme Véronique Bovet pour la lecture du budget 2020 de la nouvelle commune.

Mme Bovet mentionne les têtes de chapitres et apporte des commentaires si nécessaire.

5.1 Budget de fonctionnement

0 Administration

Conseil communal : un montant de fr. 18'000.- est inséré pour les supports informatiques des conseillers qui ont été fournis avec un ordinateur personnel.

Administration générale : il y a 440 % de taux d'activité du personnel et une activité réduite du caissier de la Folliaz qui termine son activité ce soir. Aussi, il y a les programmes informatiques de maintenance pour la reprise des données lors de la fusion, ce qui donne environ fr. 37'000.- qui sont uniques.

1 Ordre public : pas de commentaire particulier

2. Enseignement et formation

AES : ces montants sont basés sur les comptes 2019 avec une adaptation d'après les mois d'activité.

3. Culture et loisirs : pas de commentaires particuliers

4. Santé : pas de commentaires particuliers

5. Affaires sociales : pas de commentaires particuliers

6. Transport et communication

Routes communales : dans ce chapitre, est inclus le personnel édilitaire à raison d'un taux de 270 %. Aussi, nous avons l'achat de véhicules et machines pour fr. 17'000.- et complément d'outillage pour fr. 18'000.-

7. Protection – aménagement de l'environnement

Eau : dans ce chapitre, il y a la vente d'eau hors commune dont une partie peut être utilisée pour le ménage commun, selon discussion avec le Service des communes. Aussi, il y a une attribution à la réserve d'environ fr. 30'000.-.

Epuraton : attribution à la réserve d'un montant de fr. 45'655.-

Déchets : attribution à la réserve de fr. 2'621.-

Cimetière : dans le budget, il y a un chapitre pour chaque cimetière du fait que Villaz-st-Pierre a une convention avec Granges-la-Battiaz et qui nécessite une répartition intercommunale. C'est le même cas pour le columbarium de Villaz-st-Pierre.

8. Economie : pas de commentaires particuliers

9. Finance et impôts

Impôt : une perte sur débiteurs a été prévue pour fr. 60'000.- avec prélèvement sur la réserve. Aussi, ce chapitre a été directement calculé avec le coefficient d'impôt à 85%. Par contre, au vu de la rentrée extraordinaire sur une année de la vente de société, le montant s'y référant a dû être déduit de la statistique cantonale. Il y a aussi la réforme fiscale sur les entreprises qui nécessite un calcul assez compliqué et indiqué par le Service des communes ; avec cela, nous avons une diminution de fr. 146'340.-. Nous avons ainsi une baisse d'impôts sur le bénéfice et capital et une compensation donnée par l'Etat, ce qui nous donne une diminution par rapport aux budgets et aux comptes des années précédentes de fr. 146'340.-.

Gérance de la fortune et des dettes : il y a un intérêt des dettes de fr. 106'000.-. Il n'a pas été prévu d'emprunt supplémentaire pour les travaux exécutés dans le courant de l'année tels que la maison communale ou la route de la Fin. On devrait y arriver sans faire d'emprunt. On a un amortissement obligatoire de fr. 581'850.-, cela correspond au cumul des deux anciennes communes mais aussi la reprise de la dette et l'emprunt de la salle polyvalente de Villaz-st-Pierre.

Immeubles : Mme Bovet précise que sur Villaz-st-Pierre, elle a l'habitude de séparer les différents bâtiments, c'est ce qui a été repris pour la nouvelle commune de Villaz.

Immeubles divers : ce chapitre comprend tous les petits bâtiments tels que cabanes, ancien local des pompes, etc.

Ancienne école Lussy : le compte ne se balance pas car nous avons des produits provenant de location d'appartements qui peuvent être bénéficiaires pour le ménage commun.

Ancienne école Villarimboud : il y a aussi des locations et le bénéfice est attribué au ménage commun.

Autres postes : il y a un amortissement supplémentaire avec prélèvement sur la réserve de fr. 541'686.-, ainsi l'opération se balance. Ce prélèvement de la réserve avait été décidé lors du vote du crédit en assemblée communale.

Récapitulatif :

Budget de fonctionnement - Récapitulatif		Charges	Produits
0	Administration	1 091 145	118 360
1	Ordre public	189 020	79 243
2	Enseignement et formation	3 429 445	171 940
3	Culture et loisirs	289 792	20 800
4	Santé	1 038 032	18 000
5	Affaires sociales	963 475	
6	Transports et communications	684 031	83 800
7	Protection et aménagement de l'environnement	1 764 064	1 769 027
8	Economie	42 103	250
9	Finances et impôts	2 330 528	9 567 744
		11 821 635	11 829 164
Excédent de produits		7 529	
		11 829 164	11 829 164

L'assemblée n'ayant pas de questions, Mme Véronique Bovet continue avec le budget d'investissement.

5.2 Budget d'investissement

En primeur, Mme Véronique Bovet précise qu'il y avait énormément de reports de chaque commune de crédits en cours ou qui n'ont pas encore débutés.

1. Ordre public

Police du feu : il s'agit de l'achat véhicule du CSPI

6. Transports

Routes communale et génie civil : dans ce chapitre, il y a la présélection de la route cantonale pour la route de la Fin. Nous avons su après l'approbation du budget que ce projet était abandonné. Il y a aussi dans ce point, l'achat d'une machine pour fr. 9'000.- ; crédit qui sera présenté ultérieurement.

7. Protection et aménagement de l'environnement : pas de commentaires particuliers

8. Finances et impôts

Salle de sport : fr. 24'000.- c'est un crédit pour une nouvelle sonorisation qui sera présenté par la suite.

Récapitulatif :

Budget d'investissement - Récapitulatif		Charges	Produits
1	Ordre public	74 508	52 696
6	Transports et communications	1 478 900	
7	Protection et aménag. de l'environnement	357 000	
9	Finances et impôts	1 198 000	
		3 108 408	52 696
Excédent de charges			3 055 712
		3 108 408	3 108 408

Mme Véronique Bovet précise que dans la totalité de ces crédits, il y a seulement fr. 33'000.- pour la nouvelle commune, le solde représente les reports des deux anciennes communes.

L'assemblée ne présente pas de question.

M. le Syndic remercie Mme Bovet. Il donne des explications quant au budget pour la Route de la Fin. La situation s'est décantée et avec les Services de l'Etat, on a pu trouver une solution qui nous évite de créer cette présélection onéreuse. Comme il a été mentionné dans le bulletin communal, un sens unique a été mis en place dans la dernière partie de la Route de la Fin, vers la route de la Gare, ce qui permet de diminuer le trafic et de ne pas créer cette présélection. Il y aura ainsi plus de sécurité pour les piétons dans le secteur du Vieux-Chêne et moins de trafic dans le quartier du Blessoney.

5.3 Rapport de la Commission financière

Les rapports de la Commission financière seront lus après chaque sujet.

5.4 Demandes de crédits

5.4.1 Achat d'une remorque pour l'édilité de fr. 9'000.-

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Daniel Roux, Conseiller responsable de l'Edilité.

M. Roux : il s'agit d'une remorque polyvalente avec rampe de chargement pour le déplacement des véhicules entre les villages, un cadre grillagé pour les transports des feuilles par exemple, un basculement hydraulique sur trois côtés électrique et hydrostatique ce qui permet de la mettre également sur la jeep. Il y a une charge de transport de 3.5T. Elle est polyvalente avec tous les véhicules de la commune. Cela économisera également des déplacements vers les sites de stockage pour les branches, etc. du fait qu'elle soit plus grande que ce qu'on possède actuellement. Aussi, à l'avenir, il y aura la possibilité de la louer au CSPI pour le transport de divers matériels.

M. le Syndic remercie M. Jean-Daniel Roux et donne la parole à la commission financière.

M. Jacques Esseiva se prononce pour la Commission financière :

A l'unanimité, les commissions financières proposent à l'assemblée d'approuver le crédit d'investissement de fr. 9'000.-. Toutes les explications ont déjà été fournies par le Conseil communal.

N'ayant pas de question, M. le Syndic passe au vote.

La demande de crédit pour l'achat d'une remorque est acceptée, à main levée, par

Oui 70

Non 0

Abstentions 5

5.4.2 Remplacement de l'installation de la sonorisation à la salle polyvalente à Villaz-st-Pierre pour fr. 24'000.-

M. Jacques Wicht donne la parole à M. Sébastien Clivaz, Conseiller responsable des bâtiments

Le système de sonorisation de la salle polyvalente, datant de 2003, devient obsolète. La fréquentation de la salle, autant pour les activités sportives que par les sociétés locales ou

encore les institutions extérieures et les particuliers, demande la mise à disposition d'une structure adaptée à l'évolution technologique. C'est pourquoi, un tel investissement s'avère impératif. Dans ce montant sont prévus un projecteur motorisé, un beamer, et haut-parleur ; le tout protégé des impacts du fait de l'utilisation de la salle pour le sport.

M. le Syndic remercie M. Sébastien Clivaz et donne la parole à la commission financière.

M. Jacques Esseiva se prononce pour la Commission financière :

A l'unanimité, les commissions financières proposent à l'assemblée d'accepter le crédit d'investissement de fr. 24'000.-. Toutes les explications ont déjà été fournies par le Conseil communal.

N'ayant pas de question, M. le Syndic passe au vote.

La demande de crédit pour le remplacement de l'installation de la sonorisation à la salle polyvalente est acceptée, à main levée, par

Oui 72

Non 0

Abstentions 3

5.5 Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement

M. le Syndic donne la parole à la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne lecture de leur rapport (en annexe du présent PV).

Réunis en séance avec le Conseil communal le 23 juin 2020, les trois membres de la commission financière de La Folliaz et quatre membres de la commission financière de Villaz-st-Pierre ont examiné les points qui sont soumis à cette assemblée. Elles ont porté une attention soutenue aux budgets et ont échangé avec le Conseil sur différentes positions. Les commissions financières se sont ensuite retirées pour délibérer et ont donné leur avis au Conseil communal.

Budget de fonctionnement 2020

Les commissions financières vous proposent d'approuver ce budget de fonctionnement présentant un excédent de revenus de fr. 7'529.-, pour des charges de fr. 11'821'635.- et des produits de fr. 11'829'164.-.

Budget des investissements 2020 :

A l'unanimité, les commissions financières proposent à l'assemblée d'accepter ce budget dont les investissements se montent à fr. 3'108'408.-, pour un excédent de charges de fr. 3'055'712.-. La très grande majorité sont des reports. Les nouvelles demandes de crédits d'investissement ne représentent que fr. 33'000.-.

M. le Syndic remercie M. Jacques Esseiva et passe au vote.

Le budget de fonctionnement 2020 est accepté, par main levée, par

Oui 73

Non 0

Abstentions 2

Le budget d'investissement 2020 est accepté, par main levée, par

Oui 73

Non 0

Abstentions 2

6. Nomination des Commissions communales

M. le Syndic explique qu'à chaque nouvelle législature les commissions doivent être nommées ; une fusion est soumise de la même manière (art. 67, al.4 de la loi sur les communes). La durée des fonctions des membres des commissions prendra fin avec la législature 2016-2021. Les membres sortants restent cependant en charge jusqu'à l'entrée en fonction de leurs successeurs. Le Conseil communal a demandé à tous les anciens membres des commissions s'ils souhaitaient se représenter. Ce soir, tout en souhaitant à avoir un équilibre au niveau de la représentation de notre territoire communal, sont proposées les personnes ayant accepté de se présenter aux diverses commissions.

5.6 Commission financière

Selon l'Art. 10-o, de la Loi sur les communes, l'Assemblée communale élit les membres de la Commission financière.

Le Conseil communal propose les personnes suivantes :

- *M. Esseiva Jacques de Villaz-st-Pierre*
- *M. Fontaine David de Villarimboud*
- *M. Gobet Joeffrey de Lussy*
- *Mme Mettraux Catherine de Villaz-st-Pierre*
- *M. Sierro Guy de Villaz-st-Pierre*

M. le Syndic demande s'il y a des propositions dans l'assemblée ?

Aucune proposition n'est faite, M. Jacques Wicht passe au vote.

La composition de la commission financière telle que présentée est acceptée par acclamations.

5.7 Commission d'aménagement

Selon l'Art. 36.2, de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, l'Assemblée communale élit les membres de la Commission d'aménagement. La commission est composée d'au moins 5 membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale.

Le Conseil communal propose les personnes suivantes :

- *M. Bossel Denis de Villarimboud*
- *M. Panchaud Freddy de Villaz-st-Pierre*
- *M. Sallin Pierre de Villaz-st-Pierre*

La Commission d'aménagement sera composée de 5 membres dont deux Conseillers communaux en les personnes de Mme Nicole Aeschlimann et M. Dominique Kaech.

M. le Syndic demande s'il y a des propositions dans l'assemblée ?

M. Stéphane Nicolet se propose pour faire partie de cette commission.

M. le Syndic propose d'accepter les candidats présentés par le Conseil ainsi que M. Stéphane Nicolet.

La composition de la commission d'aménagement est acceptée par acclamations.

5.8 Commission de naturalisation

Selon l'Art. 43.1, de la Loi le droit de cité fribourgeois, les membres de la commission de naturalisation sont élus par l'assemblée communale.

Le Conseil communal propose les personnes suivantes :

- M. Bodenmüller Yan de Lussy
- Mme Sallin Broye Cécile de Villaz-st-Pierre
- M. Crausaz Eric de Lussy
- Mme Gertsch Danielle de Villarimboud
- Mme Sallin Christine de Villaz-st-Pierre

La Commission des naturalisations sera composée de 7 membres dont deux Conseillers communaux en les personnes de Mme Patricia Zahno et M. Frédéric Moullet.

Mme Sallin Cécile demande de rectifier son nom qui est Mme Cécile Salin Broye.

M. le Syndic demande s'il y a des propositions dans l'assemblée ?

Aucune proposition n'est faite, M. Jacques Wicht passe au vote.

La composition de la commission de naturalisation telle que présentée est acceptée par acclamations.

7. Nomination d'un organe de révision

Au vu de la fusion et du fait de la fin des mandats des organes de révision des anciennes communes, l'Assemblée communale doit nommer un nouvel organe de révision, ceci selon l'art. 98 de la Loi sur les communes.

Le Conseil communal a fait un appel d'offres et ces dernières ont été soumises aux Commissions financières de La Folliaz et Villaz-st-Pierre.

Après avoir pris connaissance et étudié les différents dossiers, les Commissions financières proposent d'accorder le mandat à la Fiduciaire Valentin Scaiola de Romont pour une durée de 3 ans.

La parole est donnée à la Commission financière, selon l'art. 97 al. 1 let. c de la Loi sur les Communes.

M. Jacques Esseiva mentionne l'étude de comparaison des quatre offres par la Commission financière et elle a choisi l'offre proposée par le Conseil communal, la Fiduciaire Valentin Scaiola de Romont qui est tout à fait compétitive.

M. le Syndic demande s'il y a des questions ?

M. Jacques Python demande quel est le coût pour une révision ?

Mme Véronique Bovet mentionne un montant de fr. 6'500.-

M. Jacques Esseiva précise que c'est le prix du marché.

N'ayant plus de question, M. le Syndic passe au vote :

L'organe de révision de la Fiduciaire Scaiola Valentin est accepté, à main levée, par :

Oui	69
Non	0
Abstentions	6

8. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal relative à toute transaction immobilière jusqu'à concurrence de fr. 30'000.- par objet

M. le Syndic explique que selon l'article 10, alinéa 2 de la loi sur les communes, l'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées dans l'article 10, alinéa 1, lettres g à j, dans les limites qu'elle fixe.

L'article 10, al. 1, lettre g, de la Loi sur les communes précise que l'assemblée communale décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles.

Dans ce cadre, le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'accorder pour la fin de la période administrative 2016-2021 la délégation de compétence pour toute transaction immobilière jusqu'à concurrence de fr. 30'000.00 par objet.

En effet, il n'est pas rare par exemple que lors du rétablissement de limites cadastrales ou de la réalisation d'aménagement d'infrastructures communales (réfection de routes, de trottoir), la commune doive acquérir de petites surfaces de terrains à des particuliers. Cette délégation de compétence permet au Conseil communal d'effectuer une transaction immobilière sans devoir convoquer spécialement une assemblée communale pour obtenir son autorisation.

Naturellement, l'assemblée communale sera informée de ces éventuelles transactions quel qu'en soit le montant.

M. Jacques Wicht donne l'exemple de la construction de M. David Nicolet à Villarimboud où le tracé de la limite entre la commune et le domaine privé le long de la route communal a dû être modifié.

M. Jacques Wicht demande si l'assemblée a des questions ?

Aucune question n'étant posée, M. le Syndic passe au vote.

La délégation de compétence de fr. 30'000.- est acceptée, à main levée, par

Oui	71
Non	0
Abstentions	4

9. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal relative à la constitution de droits réels limités.

Selon l'article 10, alinéa 2 de la loi sur les communes, l'Assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées dans l'article 10, alinéa 1, lettres g à j, dans les limites qu'elle fixe.

Selon l'article 10, alinéa 1, lettre g, de la loi sur les communes, l'Assemblée communale décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale de bien vouloir lui accorder une délégation de compétence pour la fin de la période administrative 2016-2021 pour la constitution de droits réels limités.

En effet, suite à l'entrée en vigueur en 2012 de la loi portant adaptation de la législation fribourgeoise à la modification du code civil suisse relative aux droits réels, la constitution d'une servitude requiert obligatoirement l'établissement d'un acte authentique. Le Conseil communal ne peut, par exemple, pas accorder un droit de passage (véhicule, canalisations, etc.) sur les propriétés qui appartiennent à la Commune sans l'autorisation de l'assemblée communale.

Par exemple, en 2015, la Commune de Villaz-St-Pierre a dû délivrer un droit de passage pour l'accès au bâtiment de l'ancienne laiterie sur la propriété privée de la place de la parcelle de l'école des garçons.

En acceptant d'accorder cette délégation de compétence au Conseil communal, cela permet d'éviter de convoquer spécialement une assemblée communale en urgence, pour octroyer des droits réels limités, étant donné que ce genre de transaction doit souvent se conclure dans de courts délais.

M. Jacques Wicht ouvre la discussion.

Aucune intervention n'étant faite, M. le Syndic passe au vote.

La délégation de compétence relative à la constitution de droits réels limitée est acceptée, à main levée, par

Oui	74
Non	0
Abstentions	1

10. ALVV – dissolution

M. Jacques Wicht explique la situation qui est informative :

L'Association Lussy, Villarimboud, Villaz-st-Pierre a été créée pour la gestion de la salle polyvalente de Villaz-st-Pierre; au vu de la fusion des communes de La Folliaz et Villaz-st-Pierre au 1er janvier 2020, cette Association n'a plus sa raison d'être.

Ainsi, selon l'art. 33 al. 1 des statuts, l'association peut être dissoute si elle est approuvée par les deux tiers des délégués.

Dans ce contexte, l'Association a été dissoute et cette décision sera transmise au Service des communes en vue de la décision d'approbation de la dissolution par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

M. le Syndic ouvre la discussion.

Aucune intervention n'est faite, M. Jacques Wicht passe au point suivant.

11. Fondation Déposieux – Election de trois membres pour le Conseil de fondation

M. Jacques Wicht précise que ce sont que les habitants de Villaz-st-Pierre qui peuvent voter, car cette fondation est réservée aux habitants de Villaz-st-Pierre. Il y a aussi à Lussy, la Fondation Jordan qui concerne que les habitants de Lussy. Par rapport à ces fondations qui donnent des bourses aux jeunes, le Conseil communal n'a pas encore eu le temps de se pencher sur le sujet mais il va proposer une rencontre afin de trouver une solution pour une gestion commune d'un montant identique d'un droit de bourses pour les bénéficiaires de la commune de Villaz. Puisqu'aujourd'hui, les jeunes de Lussy et Villaz-st-Pierre pourraient recevoir deux bourses et ce n'est pas vraiment équitable.

Le Conseil de fondation est composé de cinq membres dont :

- 2 membres représentant le Conseil communal dont le syndic en qualité de président, à savoir M. Jacques Wicht et Mme Nicole Aeschlimann
- 3 membres élus par l'assemblée communale.

Le Conseil propose les membres suivants :

- *M. Lecoultre Marc*
- *M. Scaiola Michel*
- *Mme Sallin Isabelle*

N'ayant aucune remarque formulée, M. le Syndic passe au vote.

Les trois membres proposés sont acceptés, par acclamations.

12. Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG - Modification des statuts

M. Jacques Wicht présente le sujet :

Selon les exigences de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, le district doit s'organiser au niveau de son aménagement du territoire et a l'obligation d'établir un Plan directeur régional. Dans ce but, les options suivantes ont été évaluées : créer une entente intercommunale ou une nouvelle association de communes, intégrer cette tâche à la Région Glâne-Veveyse, ou alors prendre cette nouvelle mission sous l'administration de l'ABMG. La dernière option a semblé être la plus adéquate et elle a été acceptée par l'assemblée des délégués du 12 juin 2019.

Ainsi, ces modifications doivent être validées par l'Assemblée communale avant d'être soumises au Conseil d'Etat pour approbation.

Art. 2 Buts

Ajout des buts suivants :

d) de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement

e) de procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des art. 28 et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), et en rapport avec la conception générale du développement économique, au sens de l'art. 5 de la loi sur la promotion économique régionale (LPEc).

Art. 10 Attributions

Ajout de l'attribution suivante :

m^{bis}) elle adopte, sous réserve d'approbation par les instances supérieures, des plans directeurs régionaux.

La Commune de Villaz est la dernière commune de la Glâne à devoir se prononcer sur cette modification de statuts car toutes les autres ont pu passer et accepter l'objet lors de leur assemblée du budget en fin 2019.

Il faut donner à l'ABMG la gestion du groupe de travail pour ce plan directeur régional. La commune de Villaz est impliquée fortement dans ce plan directeur régional car nous sommes, avec la commune de Romont, les deux seules communes avec une petite partie d'Ursy, où il pourra être discuté de terrains supplémentaires pour le développement au niveau du nouveau plan directeur régional.

M. le Syndic ouvre la discussion.

M. Jacques Python demande quelles sont les attributions de l'ABMG et qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Jacques Wicht explique qu'il s'agit de l'Association à buts multiples de la Glâne et cela comprend les différents chapitres tels que la petite enfance dont Mme Laetitia Reynaud détient la présidence ; cet organe permet au niveau de la loi sur les communes d'être reconnu politiquement.

N'ayant plus de question, M. le Syndic passe au vote :

La modification des statuts est acceptée, à main levée, par

Oui	74
Non	0
Abstention	1

13. Divers

a. PAL

M. Jacques Wicht donne des explications pour les deux PAL de La Folliaz et Villaz-st-Pierre : La fusion de nos deux communes a bien évidemment maintenu les deux PAL qui sont en révisions. Après avoir mis à l'enquête ceux-ci en 2018, il y a eu, courant 2019, un recours auprès du Tribunal fédéral qui occasionne pour nos deux PAL à devoir faire une mise à l'enquête complémentaire cet automne. Le Conseil communal accompagné des urbanistes (bureau Archam et Urbaplan) va ou a déjà rencontré les propriétaires concernés par l'enquête complémentaire. Nous ne manquerons pas de vous informer lors de la prochaine assemblée de l'évolution de ceux-ci. Il y eu des informations qui ont été données dans la presse suite au recours au Tribunal fédéral et nous sommes toujours dans l'attente de leur décision. Pour nos deux PAL, nous les avons soumis aux nouvelles normes.

b. La Poste

M. Jacques Wicht donne des explications quant aux différentes démarches faites par la commune pour garder cet office postal.

Au début 2020, le Conseil a eu une demande de rencontre de la part de la Poste. Nous avons repoussé celle-ci, COVID oblige, mais elle a pu se tenir le 15 juin dernier. Lors de cette séance, la Poste nous a informé de sa décision de fermer l'office de poste dans un horizon temps de maximum 12 mois. Elle nous a aussi demandé de trouver une solution pour trouver un partenaire pouvant accueillir les services de la poste. Nous avons argumenté en faveur du maintien avec un courrier à la Direction de la Poste lorsque l'implantation du centre professionnel ACPC a été attribué à notre Commune.

A ce jour, la Poste nous a répondu ne pas revenir sur ses décisions et maintenir la fermeture prochaine de l'office postal. De plus le bâtiment où se trouve la poste est en copropriété avec la commune à raison de $\frac{3}{4}$ Commune – $\frac{1}{4}$ Immobilier postal. Une proposition de possibilité d'achat de leur part nous a été faite.

Le Conseil communal souhaitait faire part de ces informations à la population et M. Jacques Wicht demande s'il y a des questions ?

M. Jacques Python désire connaître d'éventuelles propositions d'un commerce pour la reprise ?

M. Jacques Wicht relève que la demande s'est faite par la Poste vers plusieurs commerces. Actuellement, aucun n'a accepté ; ce qui tendrait vers un service postal à domicile, comme il y a actuellement sur l'ancienne commune de la Folliaz. Une discussion a lieu au sein du Conseil mais plus d'informations seront remises à la population en décembre prochain.

Mme Christiane Emeri se demande si en refusant leur proposition, on pourrait retarder le délai de la fermeture de l'office ?

M. le Syndic mentionne que le Conseil communal est contre cette décision de fermeture entreprenant maintes requêtes auprès de la Poste. Cela étant, la fermeture de notre office s'inscrit dans le programme de la Poste des fermetures de 2016 à 2020. La commune pourra faire recours contre cette décision mais la dernière décision vient des instances supérieures.

Mme Valentine Allemann demande s'il y a un exemple de commune qui aurait gagné et ainsi gardé leur office.

M. Jacques Wicht n'en a pas connaissance mais pour certains, les délais ont été prolongés, comme pour notre office.

Mme Valentine Allemann se demande si le lancement d'une pétition pourrait avoir un impact ?

M. le Syndic pense que le Conseil n'est pas opposé au lancement d'une pétition. Une demande d'entretien sera faite en demandant un délai.

Mme Valentine Allemann demande si un lien peut être mis sur le site internet de la commune. ?

M. Jacques Wicht ne sait pas exactement comment cela peut être fait mais il y a toujours la solution papier.

Mme Valentine Allemann s'en occupe et en avisera la commune.

M. Jacques Python pense que la commune peut être aidée dans son combat par nos instances politiques qui seraient certainement disposées à apporter leur soutien.

M. le Syndic mentionne son intervention à ce sujet auprès de l'Association des communes glânoises étant donné que nous ne sommes pas la seule commune dans cette situation. Le même cas s'est présenté à Vuisternens-dt-Romont qui s'est finalisé par une fermeture. Les politiciens ont été abordés mais n'ont pas pu faire grand-chose. Pour notre commune, on est certainement trop petit au vu de l'instance de la Poste. Cela étant, chaque citoyen peut intervenir auprès de la direction de la Poste.

c) Personnel administratif

M. le Syndic donne des informations : au 1er janvier 2020, le personnel des deux communes a été repris comme cela avait été inscrit dans la convention de fusion. Une employée a décidé de nous quitter au 30 septembre, c'est pourquoi une annonce est parue dans la presse en août. Nous espérons trouver la personne qui conviendra au poste et au cahier des charges le plus vite possible. De ce fait et avec la fusion, notre personnel administratif est très fortement sollicité tout en sachant que ce printemps durant plus de six semaines notre personnel a été en télétravail, une seule personne étant à l'administration. Il profite ici pour toutes les remercier pour le travail effectué et leur signifier que nous comptons sur elles pour les semaines à venir avant l'engagement de la nouvelle personne.

L'assemblée applaudit.

d) Maison communale

M. Jacques Wicht donne des explications : Les travaux à la maison communale ont été très peu impactés par le COVID-19 ce printemps, de ce fait l'intérieur du bâtiment est presque terminé à tous les étages. Notre personnel travaillant au 1er étage a pu prendre possession des bureaux après les vacances d'août et le Conseil communal devrait pourvoir siéger dans sa nouvelle salle au mois d'octobre. Les travaux extérieurs comprenant les places de parcs et les aménagements vont débuter d'ici quelques jours. L'enveloppe budgétaire votée est suivie et nous confirmerons ceci à la fin des travaux.

Dès qu'il sera possible, une journée portes ouvertes sera organisée afin que notre population puisse visiter le bâtiment de l'administration.

N'ayant plus d'information à partager, M. le Syndic ouvre la discussion :

Mme Christiane Emeri se demande si la Route de la Fin à Villaz-st-Pierre ne sera qu'un sens unique ?

M. Jacques Wicht explique que seul le tronçon entre la route de la Gare et l'intersection de la Route du Blessonney et la Route du Vieux-Chêne bénéficiera d'un sens unique descendant ; le reste de la route sera en bidirectionnel.

Mme Christiane Emeri demande s'il y aura une priorité de droite ?

M. le Syndic explique qu'il y aura un trottoir traversant ; le piéton sera prioritaire ; et il y aura moins de circulation avec cette organisation.

M. Roland Schneider s'interroge sur la décision de bloquer la Route du Blessonney par des poteaux et se demande s'il peut faire recours contre cette décision-là ?

M. André Repond précise qu'il s'agit d'une discussion avec l'ingénieur de la commune du fait d'un trafic relativement important sur cette route traversante du Blessonney. Ainsi, la circulation sera diminuée pour le bien de tous les habitants. C'est ainsi, lors de l'élaboration du projet de réfection de la Route de la Fin, qu'il a été décidé de mettre un blocage à la Rte du Blessonney. Il avait été question il y a quelques années de la création d'une présélection

sur la route cantonale pour le trafic venant de Romont et voulant monter la Route de la Fin. Les discussions ont été longues avec plusieurs projets. La décision de la commune, et du fait que les transports publics n'empruntent plus cette route, qui ainsi interdit la bifurcation sur la route de la Fin depuis Romont, a été accepté par le Service des ponts et chaussées. Dans ce contexte, le projet de la présélection a été abandonné et a évité une grande dépense pour la commune.

M. Roland Schneider demande si ce sera une borne rétractable qui sera posée ?

M. André Repond mentionne que non, on optera plutôt pour une chicane avec un bac à fleur par exemple. Beaucoup d'habitants du quartier se sont plaints du trafic naviguant entre la route de la Fin de la Route de la Gare. La sécurité des habitants a été privilégiée d'où la pose de ce blocage.

M. Roland Schneider relève que la coupure nocturne de l'éclairage public, jusqu'à 6h, gêne les piétons qui prennent les deux premiers trains de la journée ceux de 5h28 et 5h58, les rues n'étant pas éclairées dans son quartier jusqu'à la gare. Il demande de modifier les horaires pour apporter une certaine sécurité.

M. le Syndic précise d'abord que les travaux entrepris à la Route de la Fin ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique où tout citoyen pouvait intervenir.

Pour l'éclairage public, cela a fait l'objet d'une votation en assemblée communale pour une coupure de minuit à 6h dans le cadre d'un projet d'économie d'énergie. Le Conseil prend note et reviendra sur le sujet ultérieurement.

Mme Yvette Nicolet demande pourquoi les impôts communaux ne sont pas encaissés par le Service à Fribourg ?

M. le Syndic précise que c'est une décision qui a été prise lors de l'élaboration de la convention de fusion. Aussi, le Service des contributions doit être rétribué pour ce travail, ce n'est pas gratuit.

M. Robert Jonin aborde la traversée du village de Villarimboud. Il y a trois passages de sécurité, un arrêt de bus et des mauvaises sorties de routes sur ce tronçon assez court. Il suggère plutôt de passer à un concept d'une limitation de vitesse à 30km/h.

M. le Syndic confirme qu'actuellement, la mise en place d'une zone 30km/h est facilement préconisée pour la sécurité. Cela étant, il y a d'autres possibilités pour réduire le trafic en y apposant des chicanes. Le Conseil en prend note et évaluera si une étude peut se faire.

M. Hervé Fischer donne lecture d'un message du Groupe Vill'harmonie :

« Mesdames et messieurs les conseillers,
Mesdames et messieurs les citoyens,

L'assemblée a été déjà conséquente mais nous avons besoin de toute votre attention pour vous présenter un « Groupe de travail » du nom de Vill'harmonie. Les membres qui le composent : Catherine Blanc, Micheline Esseiva (absente pour des raisons professionnelles), Gérard Chammartin, Stéphane Nicolet et Hervé Fischer (moi-même). Le but de notre groupe a été de proposer des aménagements pour améliorer le Centre-Village avec l'idée de le rendre plus vert, plus convivial et plus sécurisé.

Le travail déjà fait :

- Première réunion, le 19 mars 2019, pour des discussions constructives et confidentielles qui dureront tout au long du printemps 2019.

- Le 3 juin 2019, le Conseil Communal et sa Commission d'Aménagement nous reçoivent pour écouter nos propositions et nos idées. À la sortie, une sensation plutôt positive d'avoir été bien compris par des autorités ouvertes au dialogue.
- Eh bien non !!
- Sans nouvelle de leur part, nous avons relancé nos autorités le 14 octobre 2019. Ils nous informent avoir formé ... sans nous... un « Groupe de travail » qui nous donne le 28 novembre leur prise de position qui, par la force des choses, ne correspond que de loin à nos propositions.
- Défendant notre idée de base, qui était de former un « Groupe de travail Commun » pour avancer ensemble, nous les relançons le 17 décembre 2019. Réponse de nos autorités, le 27 janvier 2020 : rendez-vous d'ici à l'été 2020.
- Nouvelle déception, donc nouvelle relance le 16 avril 2020. Réponse de nos autorités le 22 juin 2020 :rendez-vous ... en automne 2020....

Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas pu convaincre l'ancien Conseil Communal de nous intégrer dans un « groupe de travail » pour approfondir nos propositions et développer tout ou partie, des modifications souhaitées.

Mesdames et messieurs les membres de la nouvelle Commune de Villaz: Ce qui nous a été refusé jusque-là, nous vous demandons devant les citoyens, de bien vouloir le reconsidérer et de répondre favorablement. Notre vœu initial: former cette Commission, dans laquelle seraient maintenant intégrés des représentants des trois villages de la commune fusionnée et dont les buts seraient :

Ouvrir le dossier « Centre-Village » et entamer une discussion constructive sur les idées proposées.

Sous forme de « projets participatifs » comme dans plusieurs communes, aller vers les citoyennes et citoyens, encourager leur participation et réunir leurs préoccupations.

Développer ces idées, vous en soumettre les résultats et faire, avec vous, le tri en tenant compte des objectifs et restrictions de la Commune.

Présenter à la population des points retenus et en discuter.

Elaborer les projets définitifs, budgets pour une votation en Assemblée Communale.

Attention ! nous ne sommes pas en train de dire que, le Conseil communal se tourne les pouces. Bien au contraire, nous sommes conscients de tout le travail qui lui incombe et tout ça avec un certain Covid19 en toile de fond. Nous désirons seulement aider pour quelques points concrets, en dehors des tâches administratives.

On en termine en vous demandant réflexion sur notre proposition et comptons sur votre prise de position dès que possible mais au plus tard lors de la prochaine assemblée.

Nous restons dans cette attente et à votre disposition si souhaité»

Merci à tous de nous avoir écouté.

M. le Syndic propose de ne pas entrer dans la discussion ce soir ; des choses ont été faites de la part de la commune et relève qu'il y aura une rencontre avec le Groupe de travail dans le courant de l'automne.

Mme Maya Fontaine demande où en est la demande des habitants du quartier du Péleret à Villarimboud pour la mise en place d'une limitation 30km/h ?

Mme Laetitia Reynaud mentionne que la discussion avait été ouverte au sein du Conseil de La Folliaz. Il avait été indiqué que les vitesses dans ce quartier n'étaient pas très élevées au vu de la configuration du quartier. Ainsi, il avait été décidé de ne pas donner suite à cette demande.

Mme Maya Fontaine requiert tout de même une réponse écrite relevant que cela roule fort et qu'il y a des enfants qui cheminent le long de ces routes. Cela étant, une telle zone a été mise au centre du village de Villaz-st-Pierre.

Mme Reynaud précise que la comparaison ne peut pas se faire avec Villaz-st-Pierre qui est une route de desservance qui relie des villages à une route de quartier. Elle indique qu'une réponse sera donnée.

Mme Maya Fontaine se révèle déçue pour la perception des impôts qui ne se fait plus par le biais du Service des contributions.

Mme Reynaud précise qu'il s'agit d'une clause insérée dans la convention de fusion ; aussi, au vu de la grandeur de la commune, la perception par la commune a été favorisée. Il faut également mettre en évidence que cela crée des places de travail. Ceci étant, quel que soit le choix, cela divise inévitablement l'opinion des habitants.

M. Jacques Python pense que la mise en place d'une zone 30km/h à Villarimboud serait une excellente idée, apportant plus pour la sécurité pour les piétons.

N'ayant plus de question, M. le Syndic désire rendre hommage à M. André Repond, qui quitte le Conseil communal au 30 septembre 2020 après 35 ans de collaboration.

Cher André,

En juin dernier, tu nous as communiqué ton souhait de quitter le Conseil communal au 30 septembre 2020. Cette annonce nous a étonnés, sachant que la législature se terminera en mars prochain, mais nous le respectons.

35 – 28 – 4 – 35, non ce ne sont pas tes mensurations, mais bien 35 années de Conseil communal, 28 années comme vice-syndic, 4 syndics et 35 conseillères et conseillers avec qui tu as partagé les séances du lundi jusqu'à ce jour.

Je n'ai pas compté le nombre de soirées à siéger, les commissions suivies ou présidées, mais cela doit en faire plus de 2'500 durant ces 35 années.

Tu as participé à ta première séance de Conseil communal le 3 juin 1985 après avoir été assermenté le 28 mai de la même année, tu remplaças M. André Sallin démissionnaire.

Enfant de la Commune, tu souhaitais t'investir pour la communauté et tu l'as fait avec volonté, rigueur et assiduité. Toujours de bon conseil, tu cherches le compromis et la discussion. Jamais avare pour donner un coup de main, voir même les deux à tes collègues, tu vas nous quitter avec un savoir et une connaissance impressionnante de la commune. La forêt n'a plus de secret pour toi puisque d'un territoire communal tu as pris la présidence de la corporation Glâne-Farzin qui déborde même chez nos voisins vaudois. Le réseau d'eau, même sans plans tu sais où passe nos conduites, dicastère très important que tu diriges depuis de longues années ; tu as même repris la présidence de notre groupement le GAGN.

Tes anecdotes que tu partageais lors d'une verrée après le Conseil étaient toujours très « croustillantes », comme tes moments partagés avec Louis Sallin ou Joseph Chassot dit « Djozon ». Que de souvenirs tu auras de ces 35 années.

Je ne voudrais pas oublier ici ta famille, Babette ton épouse qui t'a certainement bien des fois soutenu et dû faire quelques sacrifices pour que tu puisses exercer au mieux cette activité de Conseiller Communal. Tes enfants, Mélanie et Vincent, qui voyaient leur papa partir chaque lundi soir. Merci à vous sa famille pour votre compréhension.

Tu vas pouvoir encore plus pratiquer la pêche, merci pour les truites que tu nous cuisinait, couper ton bois en forêt et surtout traverser le village sur ton joli tracteur. Nous te souhaitons de profiter au mieux de tous les beaux moments à venir.

André, ce soir c'est ta dernière assemblée en tant que Conseil communal, avec nous tes collègues tu partageras prochainement un bon moment de convivialité, mais pour ce soir avec l'assemblée ici présente nous pouvons chaudement t'applaudir.

Merci André.

M. André Repond prend la parole et remercie M. le Syndic, pour toutes ces félicitations et tous ces remerciements. Après presque 40 années au Conseil communal, c'est une page de sa vie politique qui se tourne. Durant tout ce temps, il ne s'est jamais ennuyé. Un grand merci aux citoyens et citoyennes de Villaz-st-Pierre qui l'ont toujours soutenu et fait confiance lors des élections. Il remercie tous ses collègues du Conseil communal qu'il a côtoyés durant toutes ces années et avec qui il a toujours de très bons contacts. Ils resteront toujours de vrais amis. Un merci également à tous les secrétaires, caissiers, caissières, employés communaux ainsi que toutes les personnes qui gravitent autour de la commune afin d'en assurer son fonctionnement. Ce n'est pas évident de décider de se retirer après toutes ces années, mais il n'a plus vraiment le feu sacré et la motivation. De plus des petits ennuis de santé survenus ces derniers temps et sur recommandation de son médecin, l'ont convaincu de prendre cette décision. Un grand merci à son épouse Elisabeth et ses deux enfants Mélanie et Vincent pour avoir accepté ses fréquentes absences ou autres sans presque jamais se plaindre. Etre conseiller communal de nos jours devient de plus en plus compliqué et accaparant. Il voudrait remercier son ancien employeur, la maison Framo, qui l'ont toujours encouragé et permis d'assumer ses tâches en lui accordant le temps nécessaire. La commune de Villaz-st-Pierre lui a beaucoup apporté et la commune de Villaz pourra toujours faire appel à lui pour un renseignement ou un conseil, ceci surtout dans les domaines de l'eau et l'épuration. Il termine en souhaitant à la commune de Villaz le meilleur pour l'avenir.

L'assemblée applaudit M. André Repond.

M. le Syndic lui remet la Liberté de son premier jour de Conseil communal, le 3 juin 1985 ainsi que des fleurs à son épouse. Il remercie encore une fois M. André Repond qui est un collègue apprécié et il nous manquera pour cette fin de législature. La Préfecture autorise notre commune à siéger avec huit conseillers jusqu'à la fin de la période.

La parole n'étant plus demandée et le tractanda étant épuisé, M. le Syndic termine cette assemblée et remercie tous les citoyens pour leur participation et les décisions prises.

Il tient à remercier ses collègues du Conseil, le personnel administratif et les employés communaux pour leur engagement ainsi que toutes les personnes qui ont accepté ce soir d'être membre d'une commission.

La situation connue nous oblige à renoncer à partager le verre de l'amitié en votre compagnie, nous le regrettons fortement.

Faites attention à vous, appliquez les gestes barrières afin que nous ne soyons pas trop impactés par ce COVID-19 dans les mois à venir.

Bel automne et bonne rentrée chez vous.

L'assemblée est levée à 22h40.

Le Syndic
Jacques Wicht



La Secrétaire
Christiane Rime

